



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

MARDI 14 JUIN 2022

Étaient présents : M. Christophe TARY - Mme Josiane PRUNIAUX - M. Jean-Marc JAVAUX - Mme Nora ATAMNA - M. Maxime VAUTHIER - Mme Claudine DELAITRE - M. Benoît SAUVAGE - Mme Alison CALPENA JUAREZ - Mme Christelle ROY - M. Jean-Gabriel DELOUF - M. Serge SCHMIT

Absents excusés : M. Laurent CARDOT (pouvoir à M. Benoît SAUVAGE) - M. Robin LHENRY (pouvoir à M. Serge SCHMIT) - M. Johann BOUGARDIER (pouvoir à M. Jean-Marc JAVAUX)

Absente : Mme Cécile DRUAUX

Secrétaire de séance : Mme ATAMNA Nora
Le Maire ouvre la séance à 19 h 00

Communications

M. le Maire informe des manifestations à venir :

25/06 : « Faites de la Musique » avec les associations « Des Musiques Pour Tous » et « US Frotey » à partir de 18h.

26/06 : Annulation du marché de producteurs locaux par manque d'exposants (qui seront sur la foire de Baignes).

03/07 : Vide-greniers organisé par l'US Frotey.

13/07 : Concert organisé par Echo System, dans le cadre des Estivales de Saône, avec le groupe « LUPO » et qui se déroulera dans la cour du château.

22/07 et 25/08 : Visites du patrimoine organisées par la Maison du Tourisme

22-23-24/07 : Spectacle de marionnettes « Guignol »

27/07 : Balade photos à la Réserve Naturelle du Sabot organisée par la Maison du Tourisme

28/07 : Visite de l'aérodrome organisée par la Maison du Tourisme

28/08 : Marché exceptionnel « marché des saveurs » avec dégustations gourmandes et restauration

25/09 : Concert du groupe « ORLY », lauréat du Festival Jacques Brel 2021, organisé par le THEV'

Puis il fait part du projet de fresque de Jean-Léon Gérôme porté par ECAU (Espace Contemporain d'Art Urbain) avec l'appui de la CAV afin de créer un parcours touristique autour de l'artiste.

Il informe sur la rénovation complète du site de la Sauvegarde (AHSSEA) prévue en 2023, avec notamment le regroupement des logements.

Il laisse ensuite la parole à M. Jean-Marc Javaux (1^{er} Adjoint) concernant les travaux d'optimisation de l'éclairage public. Le passage à l'éclairage Led est prévu au lotissement du Clos Martin, rue du Jeu de Quille, rue de la Maladière, rue Marcel Rozard (abords Mairie) et un point lumineux supplémentaire a été installé rue Sur les Fontaines. M. Javaux informe également qu'une expérimentation est actuellement menée sur l'extinction de l'éclairage public nocturne, soit de 0h à 5h. L'économie réalisée a déjà atteint 42 %.

Puis il explique qu'une expertise du retable de l'église, abîmé par une fuite d'eau, a été sollicitée.

Enfin, une étude est en cours pour utiliser l'eau de la nappe phréatique afin d'arroser le stade.

La parole est ensuite donnée à Mme Nora Atamna (Conseillère Municipale Déléguée) qui fait le point sur les effectifs prévisionnels de la rentrée : 59 élèves à l'élémentaire et 34 à la maternelle soit un total de 93 élèves (dont 75% de frotéens à l'élémentaire et 82% à la maternelle).

Elle annonce également que la classe des CM1-CM2 a terminé 3^{ème} au concours Écoloustics organisé par le SIED70, sur les énergies renouvelables.

M. le Maire évoque la Délégation de Service Public de la micro-crèche « Les P'tits Sabots » qui est actuellement en cours de renouvellement pour 5 ans. Le délégataire sera désigné au prochain Conseil Municipal, après une phase de négociation. Mme Claudine Delaitre (2^{ème} Adjointe) ajoute que les effectifs de la micro-crèche sont complets pour la rentrée de septembre.

Concernant la manifestation ELA qui s'est déroulée le 21 mai dernier, M. le Maire tient à remercier l'US Frotey, les représentants des aînés, le groupe des jeunes, l'Accueil de Loisirs Éducatifs, les conseillers municipaux et en particulier Super U pour leur participation et félicite les jeunes qui ont réussi à récolter près de 500 € pour l'association. Cette dernière a d'ailleurs attribué le prix de l'ambassadeur à la commune, précise Mme Atamna.

Puis il annonce qu'une opération « Nettoyons la nature » est prévue le long du chemin des prés et vers le garage Renault le jeudi 16/06, avec les élèves du collège J. Brel et des salariés du groupe OGF de Jussey.

Il fait le point sur les permanences pour le 2^{ème} tour des élections législatives.

Enfin il avise l'assemblée que la Communauté d'Agglomération de Vesoul a intégré toutes les demandes de la municipalité relatives aux transports scolaires. Tous les points seront desservis à la rentrée, un abri bus va être installé au Jeu de Quille et un arrêt supplémentaire sera créé en face de la pharmacie.

Approbation du procès-verbal de séance du 15 mars 2022

FINANCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Adoption nomenclature budgétaire et comptable M57

Suite à la réforme de la loi NoTRE et afin d'anticiper la généralisation de la M57 en 2024 pour toutes les collectivités, le Conseil Municipal adopte la nomenclature budgétaire et comptable M57 à partir du 1er janvier 2023.

Vote : 14 Pour

2. Règles de publication des actes

Conformément à l'ordonnance et au décret du 7 octobre 2021, il convient de déterminer les règles de publication des actes avant le 1er juillet 2022. Le Conseil Municipal adopte la modalité de publicité suivante : publication des actes sous forme électronique, sur le site internet de la commune.

Vote : 14 Pour

3. US Frotey - Participation communale

Après l'incendie des vestiaires en 2018, la somme de 16 957.80 € avait été versée à la commune par l'assurance. Le gros-œuvre avait été réalisé par la commune et les autres travaux par l'US Frotey, pour laquelle nous lui avons versé une partie du remboursement des indemnités. Il est décidé de verser le solde à l'US Frotey, soit la somme de 2 800 €, afin de lui permettre de finaliser les travaux.

Vote : 14 Pour

4. Décision modificative n° 1 - Équilibre budgétaire

Afin d'équilibrer certains chapitres budgétaires à la suite d'anomalies décelées par le Service de Gestion Comptable, une décision modificative doit être prise comme suit :

Fonctionnement

675-042 : - 3 228.00 €	7761-040 : - 3 000.00 €
6817-042 : - 445.00 €	775-77 : - 350.00 €
6817-68 : + 445.00 €	7788 : + 130.00 €
023 : + 8.00 €	

Investissement

192-040 : - 2 870.00 €	2188-040 : - 3 228.00 €
	024 : + 350.00 €
	021 : + 8.00 €

Vote : 14 Pour

5. Décision modificative de cession n° 01 - Cession d'un bien communal

Le Conseil Municipal accepte de céder au Comité d'Animations Loisirs de Rupt-sur-Saône l'ancien lave-vaisselle professionnel de l'Accueil de Loisirs Éducatifs datant de 2009 pour un montant de 100 € et de passer les écritures de cession correspondantes.

Vote : 14 Pour

6. Décision modificative n° 2 - Annulation taxe aménagement

Suite à l'annulation d'un permis de construire par un administré, la taxe d'aménagement d'un montant de 1 044.69 € s'y rattachant doit être annulée et une décision modificative doit être prise comme suit :

Fonctionnement

6262-011 : - 1 044.69 €	023 : + 1 044.69 €
-------------------------	--------------------

Investissement

10226-10 : + 1 044.69 €	021 : + 1 044.69 €
-------------------------	--------------------

Vote : 14 Pour

TRAVAUX

7. SIED 70 - Extension éclairage public Rue Marcel Rozard

Afin de supprimer un point noir au niveau de l'ADMR 70, il est décidé d'ajouter un luminaire devant l'établissement au niveau du passage pour piétons et de confier les travaux au SIED 70 pour un montant de 1 246.19 €.

Vote : 12 Pour
(JM. Javaux ne participe pas au vote)

8. SIED 70 - Implantation d'une borne de recharge rapide pour véhicules électriques

Le SIED 70 est autorisé à installer une borne de recharge rapide pour véhicules électriques à côté d'Eurotel, Impasse Bel Air. Cette borne permettra la recharge simultanée de 3 véhicules.

Vote : 12 Pour
(JM. Javaux ne participe pas au vote)

ENSEIGNEMENT - ÉDUCATION - JEUNESSE

9. Cartes Avantages Jeunes - Gratuité

Pour l'année scolaire 2022-2023, le Conseil Municipal décide d'offrir gratuitement la carte aux jeunes collégiens et lycéens qui en feront la demande. Les crédits nécessaires ont déjà été prévus au budget communal 2022.

Vote : 14 Pour

PERSONNEL

10. Contrat groupe assurance statutaire - Évolutions réglementaires

À la suite des diverses évolutions réglementaires récentes (calcul du capital décès, congé de maternité, naissance, paternité et temps partiel thérapeutique), SOFAXIS (assurance statutaire) couvrira ces évolutions dès le 1er janvier 2022 avec une sur prime de 0.13 %. Ces nouvelles modalités seront intégrées au contrat groupe auquel la commune a adhéré.

Vote : 14 Pour

La séance est levée à 21 h 50.

Fait à Frotey-lès-Vesoul, le 23 juin 2022

Le Maire,

Christophe TARY

